



Conseil municipal

Conseil municipal, Pont-du-Moulin 5, 2501 Bienne

Pont-du-Moulin 5 2501 Bienne
T: 032 326 11 21 F: 032 326 16 90
www.biel-bienne.ch

Association du quartier du Tilleul
À l'att. de Messieurs Manuel Fricker
et Christophe Siegenthaler
Chemin du Tilleul 36
2503 Bienne

Bienne, le 26 juin 2019

Pétition « Rue de la Berme, Crêt-du-Bois »

Messieurs,

Le Conseil municipal de Bienne a pris connaissance de votre pétition déposée le 15 avril 2019 concernant les mesures de circulation prévues à la rue de la Berme et au Crêt-du-Bois. Les signataires demandent la suspension des procédures en cours devant le tribunal administratif cantonal. Si la Ville consent à demander une suspension concernant la rue de la Berme, les recourants du quartier du Tilleul s'engagent à demander une suspension dans le cas du Crêt-du-Bois. L'objectif est de reprendre un dialogue afin de définir des mesures convenant à l'ensemble de la population des quartiers.

En s'engageant pour la réalisation de l'axe est de l'autoroute A5, le Conseil municipal de Bienne s'est également engagé à recourir au maximum à cette nouvelle route nationale, notamment en ce qui concerne le trafic local (ville et agglomération). Ceci doit permettre de supprimer le trafic de transit dans les quartiers et de promouvoir ainsi une amélioration de la qualité de vie en ville. Cette stratégie est ancrée depuis 2012 au niveau du plan directeur des mesures d'accompagnement en matière de circulation de l'A5, liant pour les autorités. La Stratégie globale de mobilité récemment élaborée par le Conseil municipal confirme et renforce encore cette orientation. Le Conseil municipal s'engage clairement à protéger les quartiers du trafic parasite et à améliorer la sécurité et l'attractivité des cheminements piétonniers et cyclables, en particulier pour les écolières et les écoliers.

Dans ce sens, il insiste sur la nécessité des mesures qu'il a ordonné dans les quartiers du Tilleul et du Petit-Marais. Il s'agit d'une part de protéger durablement ces quartiers du trafic selon la stratégie évoquée ci-dessus. En effet, il oriente ainsi le trafic motorisé sur le réseau principal, dont les capacités d'écoulement sont suffisantes, au profit de la réduction des nuisances et de la qualité de vie dans les quartiers. Les mesures prévues et partiellement contestées répondent à cet objectif. D'autre part, elles permettent de répondre à un problème sérieux de sécurité sur le Crêt-du-Bois et améliorent globalement l'attractivité et la sécurité pour les modes doux sur les axes d'entrée et de sortie des quartiers.

La Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement, chargée de planifier et réaliser les mesures, a toujours signifié qu'elle porterait une attention particulière aux effets

des mesures et que des ajustements seraient évalués s'ils étaient jugés nécessaires une fois le nouveau régime en place.

Afin d'instaurer un climat de confiance et de trouver à long terme des solutions soutenues par une majorité des habitantes et des habitants, le Conseil municipal, représenté par la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement, est disposé à dialoguer avec l'association de quartier dans la mise en œuvre des mesures si le tribunal administratif cantonal lui donne raison. Il ne remet toutefois pas en question la pertinence et la nécessité des mesures ordonnées.

Veuillez recevoir, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil municipal



Erich Fehr
Maire



Barbara Labbé
Chancelière municipale